

CAFERUIS 2025/2027

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

Diplôme d'Etat de niveau 6

Délivré par le Ministère des Solidarités et de la Santé

Code RNCP : n°36836

Nom du certificateur : DREETS Nouvelle-Aquitaine

Date d'enregistrement de la certification : 01/09/2022.

LE METIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Il fait partie de l'équipe de direction. Il est garant de l'application du cadre réglementaire, de l'évaluation des besoins matériels et techniques pour les équipes et les personnes. Il participe à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service. Il adapte et développe l'offre de services de l'unité d'intervention sociale en tenant compte de l'évolution des besoins des publics, du territoire, des recommandations de bonnes pratiques spécifiques au cadre d'intervention et des transformations des politiques publiques.

PREREQUIS

- Justifier au moins d'un diplôme de niveau bac + 2 (niveau 5) visé par l'article L. 451-1 du CASF (ex : ES, ASS, EJE, CESF, etc.)
- Justifier au moins d'un niveau bac + 3 : diplôme, certificat ou titre inscrit au RNCP au moins de niveau 6 (ex : licence universitaire, DESJEPS, IDE, psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste, etc.)
- Justifier au moins d'un niveau bac + 2 (diplôme délivré par l'Etat ou certificat ou titre RNCP de niveau 5) **PLUS** 2 ans d'expérience dans tout organisme relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L.451-1 du CASF de niveau 4 (niveau bac : ME, TISF) **PLUS** 4 ans d'expérience dans tout organisme relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire
- Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger doivent fournir une attestation portant sur le niveau du diplôme obtenu dans le pays où il a été délivré

L'entrée en formation (sans sélection) est possible pour :

- Les candidats ayant signés un contrat d'apprentissage et ayant un prérequis sus cités
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences ou blocs de compétences (par la VAE ou formation continue)

OBJECTIFS

Compétences à acquérir par domaine

- Domaine de compétences 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale
 - o Organiser la mise en œuvre de l'activité
 - o Assurer la qualité des projets individuels et collectifs
 - o Evaluer les résultats de la mise en œuvre de l'activité
 - o Mettre en place un partenariat au service de l'activité
 - o Impulser une dynamique de travail en réseau
 - o Communiquer dans le cadre du pilotage de l'activité d'une unité d'intervention sociale
- Domaine de compétences 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale
 - o Animer une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle
 - o Coordonner l'organisation du travail d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle dans une approche inclusive
 - o Mettre en œuvre les obligations réglementaires
 - o Développer les compétences individuelles et les pratiques collectives
 - o Appliquer les procédures de recrutement
 - o Communiquer dans le cadre du management et de la gestion des ressources humaines
- Domaine de compétences 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale
 - o Assurer la gestion administrative d'une unité d'intervention sociale
 - o Organiser la logistique d'une unité d'intervention sociale
 - o Elaborer le budget prévisionnel d'une unité d'intervention sociale
 - o Gérer l'exécution et le suivi du budget d'une unité d'intervention sociale
 - o Communiquer dans le cadre de la gestion administrative, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale
- Domaine de compétences 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service
 - o Apporter une expertise technique
 - o Evaluer le projet d'établissement ou de service
 - o Concevoir le projet de l'unité d'intervention sociale en cohérence avec le projet d'établissement ou de service
 - o Développer une veille professionnelle
 - o Communiquer sur le projet d'établissement ou de service

DUREE DE LA FORMATION

- PARCOURS GLOBAL

Parcours global complet : 400 heures de formation théorique et 420 heures de formation pratique.

Parcours global allégé : 330 heures de formation théorique et 280h ou 210h de formation pratique.

La formation se déroule sur la base d'un regroupement par mois d'une durée de 2 ou 3 jours d'octobre année N à juin année N+2.

- PARCOURS PARTIEL / PAR BLOC

Les candidats peuvent s'inscrire en formation partielle en choisissant leurs blocs de compétences.

Dans tous les cas (parcours global ou partiel), un entretien de positionnement sera proposé en amont de l'entrée en formation afin de déterminer un parcours personnalisé.

MODALITES DE FORMATION (THEORIQUE ET PRATIQUE)

- THEORIQUE

La formation théorique de 400h se déroule à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine de Talence. Elle s'organise autour de 4 blocs de compétences à valider :

- o BLOC 1 : piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale – 150h
- o BLOC 2 : manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale – 100h
- o BLOC 3 : gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale – 60h
- o BLOC 4 : contribuer au projet d'établissement ou de service – 90h

- PRATIQUE

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition globale de la formation, la période de formation pratique (420h) est référée aux 4 blocs de compétences.

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition par bloc de compétences, les périodes de formation pratique sont associées à chacun des blocs :

- o BLOC 1 : 175h
- o BLOC 2 : 105h
- o BLOC 3 : pas de formation pratique associée
- o BLOC 4 : 140h

L'entretien de positionnement proposé en amont de l'entrée en formation, permettra de définir de façon individualisée la durée de la formation pratique au regard de l'arrêté du 31 août 2022 et des expériences professionnelles antérieures (sur justificatif).

- o en situation d'emploi dans le secteur social ou médico-social : un allègement possible d'1/3 maximum en fonction des expériences passées.
- o en fonction d'encadrement dans le secteur social ou médico-social : un allègement possible de 50% maximum du temps de stage dont une partie peut être réalisée sur le poste occupé.

METHODES MOBILISEES

- Les cours fournissent des apports théoriques et méthodologiques avec de modalités pédagogiques en « classe inversée ».

- Les travaux dirigés et ateliers : en petit groupe, par la confrontation entre apprenants et intervenants, ils permettent de vérifier l'appropriation de connaissances et leur articulation avec des situations professionnelles.

Ces différentes modalités pédagogiques s'inscrivent dans une alternance théorie/pratique et une démarche de professionnalisation.

Dans chacun des axes de la formation, la réalisation des prestations des apprenants écrites et orales permet de vérifier leur progression, de soutenir le développement de leurs capacités d'élaboration et des compétences.

MODALITES D'EVALUATION

Chacun des blocs de compétences est évalué séparément par une épreuve de certification et est validé séparément et sans compensation. Le candidat valide le bloc s'il obtient une note égale ou supérieure à 10/20.

Les épreuves orales et écrites sont des études de situations, présentation d'un dossier d'expertise technique, mémoire professionnel.

INDICATEURS

Taux de réussite : 88% pour le CAFERUIS validé en 2023

TARIFS

Frais d'inscription et gestion de dossier : 180€ (coût sélection)

Coût de la formation théorique complète : 8 800€

FINANCEMENTS

Le service financement de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux peut vous renseigner sur les modalités de financement possibles de cette formation.

Retrouvez les informations sur <https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/financement/les-dispositifs-de-financement-selon-votre-statut>

NOMBRE DE PLACES EN FORMATION

Formation continue parcours global : 50 places

Formation continue parcours par bloc : 20 places

CALENDRIER D'ADMISSION

Les inscriptions sont ouvertes de janvier à mai de l'année N.

Les sélections auront lieu en juin pour une rentrée en octobre de l'année N.



CONDITIONS D'ADMISSION

Satisfaire aux prérequis d'entrée en formation puis remplir en ligne le dossier de candidature à l'épreuve de sélection (<http://www.irtsaquitaine.fr/inscriptions/formulaire1.php>) et réussir celle-ci.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Chaque projet est individualisé et adapté à la situation en fonction du statut du candidat, de son admissibilité à la suite de l'épreuve orale de sélection et du calendrier de la formation.

CONTACTS

Pour toute question relative à l'admission en formation :

admissions@irtsnouvelleaquitaine.fr

05.56.84.20.47

Pour toute question relative à la formation :

contact.caferuis@irtsnouvelleaquitaine.fr

Pour toute question relative à l'apprentissage :

apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr